

DEVENEZ AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Cursus complet et cursus partiel

Présentation du métier

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture :

« En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel. »

Compétences visées

Le référentiel de compétences prévoit 5 blocs de compétences à acquérir :

- Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés en collaboration
- Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soin, à la qualité/gestion des risques.

Objectif de la formation

Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.

Pré-requis

Il faut être âgé d'au moins 17 ans pour rentrer en formation.

Aucune condition de diplôme n'est nécessaire pour s'inscrire à la sélection du cursus complet.

Pour la formation en cursus partiel ou modulaire, les diplômes suivants sont exigés :

- CAP AEP : CAP Accompagnant éducatif petite enfance
- DE AS : Diplôme d'Etat d'aide-soignant (arrêté du 22 octobre 2005)
- BAC PRO ASSP : Baccalauréat professionnel "Accompagnement Soins et Services à la Personne" option "A domicile" et "En structure sanitaire, sociale ou médicosociale" (arrêtés du 11 mai 2011)
- BAC PRO SAPAT : Baccalauréat professionnel spécialité "Services aux personnes et aux territoires" (arrêté du 22 août 2011)
- ADVF : Titre professionnel d'assistant de vie aux familles (arrêté du 11 janvier 2021)
- ASMS : Titre professionnel d'agent de service médico-social (arrêté du 10 juillet 2020)
- DE AES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (arrêté du 29 janvier 2016 et 2021).
- ARM : Diplôme d'assistant de régulation médicale (arrêté du 19 juillet 2019)
- AMBULANCIER : Diplôme d'Etat d'ambulancier (arrêté du 26 janvier 2006).

Sélection

L'entrée en formation est sélective, à partir d'un dossier et d'un entretien de motivation.
Pré-Inscription en ligne obligatoire (<http://webconcours.lafocss.org/WebConcours/Accueil>)
Dépôt ou envoi du dossier complet au secrétariat : Mme ROGER 01 41 58 56 71

Nombre de places

80 places (hors apprentissage) dont 40 places financées par le conseil régional d'Île De France.

Déroulement de la formation

- En cursus complet :

La formation dure 11 mois.

44 semaines de formation, 1540 heures-22 semaines de cours- 22 semaines de stage

De septembre 2022 au 30 juillet 2023

- En cursus partiel

La formation dure de 7 à 11 mois selon le diplôme initial donnant droit à des dispenses et/ou des allègements de formation.

| | DEAS | BAC ASSP | BAC SAPAT | DEAES 2016 | ARM | AMBULANCIER |
|----------------|-------------------|----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|
| MODULES | 1-1bis-2-3-4-7-10 | 1-1bis-2-3-4-5 | 1-1bis-2-3-4-5-8-9-10 | 1-1bis-2-3-4-5-7-8-10 | 1-1bis-3-4-5-6-7-8-10 | 1-1bis-2-3-4-6-7-8-9-10 |
| THEORIE | 392 H | 497H | 644 H | 581 h | 574 H | 575 h |
| STAGES | 420 H | 525 H | 770 H | 595 H | 595 H | 595 H |
| Accomp | 77 H | 77 H | 77 H | 77 H | 77 H | 77 H |
| TOTAL | 812 H | 1022 H | 1414 H | 1176 H | 1169 H | 1170 H |

Contenu de la formation

- Module 1** : Accompagnement d'une personne dans les activités vie quotidienne /sociale
- Module 1 bis : Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale
- Module 2** : Repérage et prévention des situations à risque
- Module 3** : Evaluation de l'état clinique d'une personne
- Module 4** : Mise en œuvre des soins adaptés évaluation et réajustement
- Module 5** : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
- Module 6** : Relation et communication avec la personne et son entourage
- Module 7** : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
- Module 8** : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés.

Méthodes pédagogiques

- Méthodes participatives : Analyse de pratiques - Jeux de rôle – Simulation.
- Enseignement basé sur une pédagogie active à partir des situations de travail ramenées du terrain.
- Un suivi pédagogique individualisé avec un formateur référent
- Mise à disposition de ressources et moyens favorisant son apprentissage en autonomie (CDI, plateforme e-learning, poste informatique en libre accès).
- Les intervenants sont des formateurs permanents de l'IFPS, et une équipe de professionnels de santé, vacataires.

Modalité d'évaluation

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétence.

Plusieurs types d'épreuves sont organisés pour évaluer les modules de formation :

- Etudes de situation
- Pratique simulée
- Evaluation des compétences en milieu professionnel.

Stages

3 Stages de 5 semaines et un stage de 7 semaines sont à réaliser :

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.

Lieux d'exercice

Le domaine d'intervention de l'auxiliaire de puériculture est très varié. Il permet ainsi de choisir un emploi dans le secteur hospitalier ou extra hospitalier, maternité, centre de protection maternelle et infantile, structure d'accueil, crèches, service de pédopsychiatrie, service d'aide sociale à l'enfance...

A l'issue de la formation, **100% des diplômés qui recherchent un poste sont en emploi.**

Evolution professionnelle

La profession d'auxiliaire de puériculture offre plusieurs **perspectives de carrière** suivantes :

- Après trois années d'expériences professionnelles, l'auxiliaire de puériculture peut se présenter aux **concours d'infirmiers(ères)**. Un(e) auxiliaire de puériculture devenu(e) infirmier(ère) dispose de toutes les évolutions et spécialisations possibles.
- L'obtention du **diplôme d'Etat d'aide-soignant** est facilitée, avec des allègements de formation possibles pour les candidats titulaires du diplôme d'AP.

Après le diplôme d'auxiliaire de puériculture, il est possible de s'orienter vers une formation d'éducateur de jeunes enfants.

Tarifs

Gratuité de la formation selon des critères définis par le Conseil Régional d'Île de France.

Gratuité de la formation pour les candidats bacheliers ASSP et SAPAT.

Candidats démissionnaires – En disponibilité – Salariés sans prise en charge de la formation : 9240 €

Prise en charge employeur : 9240 €

Demandeurs d'emploi éligibles au financement régional : prise en charge totale par le Conseil Régional.

| TARIFICATION CURSUS PARTIEL | |
|-----------------------------|---------|
| AUXILIAIRE DE PUERICULTURE | |
| CAP AEPE | 6 972 € |
| AES 2021 | 5 964 € |
| AS 2021 | 3 612 € |
| AS 2006 | 4 704 € |
| ARM | 6 636 € |
| ASMS | 7 476 € |

Pour toute information complémentaire,
Contacter Mme PAIVA au 01 41 58 56 81

Les atouts de l'IFPS

- ✓ Une pédagogie active en groupe restreint
- ✓ Un réseau de stages important : Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, hôpital de Montreuil, Hôpital Necker, Trousseau, Robert Debré, Institut Curie, GH Diaconesses-Croix St Simon...
- ✓ Notre taux de réussite de 95%

Contact : Mme Tania ROGER : 01 41 58 56 71 t.roger@lafocss.org

QUI SOMMES NOUS ?

L'Institut de Formation Paramédicale et Sociale (IFPS)

L'Institut de Formation de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon dispense une offre de formation professionnelle initiale et continue dans le champ sanitaire et social. Agréé par la Région Ile-de-France et l'Agence Régionale de Santé (ARS), il prépare à 4 diplômes d'Etat :

- Infirmier,
- Aide-Soignant,
- Auxiliaire de Puériculture,
- Accompagnant Educatif et Social.



<https://www.croix-saint-simon.org/>

La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

De la naissance à la fin de la vie au service des familles

Créée en 1906 et reconnue d'utilité publique depuis 1922, La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon répond aux besoins sanitaires et médico-sociaux des personnes fragilisées par la maladie, l'âge, l'isolement, les charges de famille ou l'insuffisance des ressources, de la naissance à la fin de la vie.

Elle déploie une offre globale et diversifiée **d'accueil, d'accompagnement, de soins ou de prise en charge médicale ou médico-social**, en Île-de-France à travers un **Institut de Formation Paramédicale et Sociale (IFPS) et de 50 structures sanitaires et médico-sociales** organisées en pôle d'activité :

- Le pôle Santé
- Le pôle Personnes Âgées/Personnes Handicapées
- Le pôle Petite Enfance